

COMITE DE DIRECTION

379ème séance

Mercredi 5 juin 1963, à 15 heures, 1 rue Defacqz, à Bruxelles.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN	Président
A.BECQUET	
W.ROBYNS	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire bénévole

EXCUSES

MM. M.MAQUET	Vice-Président
A.DUBOIS	
E.STOFFELS	
E.VAN CAMPENHOUT	
Ch.VANDER ELST	Membres

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 378ème séance, tenue le 9 mars 1963, est approuvé.

SITUATION DE L'INSTITUT.

Aucune modification n'est intervenue dans la situation de l'Institut depuis la dernière séance.

Communication est donnée de la correspondance échangée avec M. le Ministre de l'Agriculture du Gouvernement Central. Cette correspondance met en évidence l'approbation des autorités congolaises sur l'attitude du Comité de Direction et les dispositions prises par celui-ci.

CONVENTION ENTRE L'INSTITUT REPRESENTANT LE GOUVERNEMENT CONGO-LAIS ET LE MINISTÈRE BELGE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA CULTURE.

L'avant-projet de convention, soumis par l'Institut au Ministère belge de l'Éducation Nationale et de la Culture, en vue de fixer les conditions dans lesquelles s'effectue actuellement et s'effectuera dans l'avenir la mise en valeur des matériaux scientifiques recueillis dans les Parcs Nationaux du Congo et du Rwanda, n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'une contre-proposition de la part de ce Ministère. Nonobstant les frais, en cours, pour l'exécution des travaux et l'impression des publications, cette question reste fort fâcheusement en suspens.

L'avant-projet, préparé par l'Institut, fait l'objet d'un échange de vues entre les membres présents. Les considérations communiquées, par écrit, par certains membres, sont également examinées.

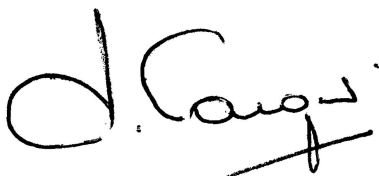
DECISION N° 4.620.- ETUDE BOTANIQUE DU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

Afin de lui permettre de compléter certaines observations qui lui sont indispensables pour terminer l'étude de la flore du Parc National de la Kagera qu'il a entreprise, M. G. TROUPIN, Botaniste de l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique centrale, sollicite un subside de TRENTE MILLE FRANCS.

L'intervention de la Fondation pour favoriser l'Étude scientifique des Parcs Nationaux du Congo sera demandée pour satisfaire cette demande en considération de l'importance que revêt le travail envisagé.

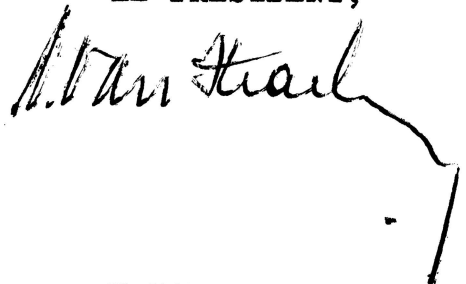
La séance est levée à 17 heures.

LE SECRETAIRE,



H. DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V. VAN STRAELEN.